

CONCOURS SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE PREFECTURE

Posté par: formations-concours

Publiée le : 18/9/2008 10:18:43

Fonctions : Le secrétaire administratif doit être capable de rédiger des notes, circulaires courriers divers, de traduire en mesures particulières des textes à caractère régional et les appliquer.

Il peut être amené à remplir aussi des tâches de gestion ou d'encadrement, il est fréquemment en contact avec les usagers et les services extérieurs de l'Etat. Il a un pouvoir d'initiative, d'appréciation et d'interprétation.

Selon les ministères, vous serez secrétaire administratif de préfecture, de la police nationale, d'administration et d'intendance, des affaires sanitaires et sociales, d'administration scolaire et universitaire, d'administration centrale. Les possibilités de promotion sont régionales et varient selon les Ministères.

Les différents ministères organisent eux-mêmes le concours de secrétaire administratif pour répondre à leurs propres besoins.

Il est possible de se présenter aux épreuves organisées par plusieurs ministères.

Cela augmente les chances de succès.

Diplôme

Etre titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Autres conditions d'accès au concours :

être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

Sans condition d'âge et de diplôme pour les moins de famille d'au moins 3 enfants et les sportifs de haut niveau. **Epreuves du concours** **Epreuves d'admissibilité**

Rédaction d'une note de synthèse à partir de données statistiques, comptables.

Dissertation sur un sujet d'ordre général.

Traduction en français d'un texte régional pour une affectation au ministère des affaires étrangères. **Epreuves orale d'admission**

Conversation avec le jury à partir d'un texte de portée générale.

Interrogation sur une des matières du groupe d'épreuves choisi lors de l'inscription auprès du ministère choisi :

Groupe A, soit :

- À la constitutionnelle de la France et des communautés ;
- À la législation administrative de la France ;

Groupe B, soit :

- aux problèmes économiques ;

- aux finances publiques ;

Groupe C, soit :

- À l'histoire contemporaine ;

- à la géographie économique et humaine de la France et de l'Union européenne.

Epreuve facultative de langue étrangère pour une affectation au Ministère des Affaires étrangères.

Conversation à partir d'un texte.